

Mastère professionnel :

Homéopathie

Coordinateurs du Mastère professionnel

Coordinateur 1:

- Nom et Prénom : PR AG MANEL MELLOULI
- E-mail: menelmellouli@gmail.com

Collaboration avec Le CEDH (Centre d'Enseignement et de Développement de l'Homéopathie à Paris)

Objectifs du Mastère professionnel

- Apporter une formation complémentaire aux médecins de la santé pour prescrire le traitement
-

Public cible

- Les médecins de santé publique (Médecins Généralistes)
 - Les diplômés en médecine
 - Les pédiatres et les dermatologues, ou autres spécialités
-

Capacité d'accueil

30 apprenants par promotion (Une promotion tous les 2 ans)

Descriptif de l'enseignement

- **Régime d'Etude** : Mastère professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
- **Durée d'études** : 2 ans d'études clôturés par un mémoire de fin d'études
- **Volume horaire** : 14 semaines d'enseignement en mode présentiel théorique sous forme de séances de cours et des Travaux personnels continus par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux.
- **Modules enseignés** :

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants:

Unité d'enseignement fondamentale 1: Modules 1 Fondamentaux/ ORL/Pneumologie

Unité d'enseignement fondamentale 2: Module 2 Gynécologie/Urologie

Unité d'enseignement fondamentale 3: Module 3 Gastro-entérologie/Rhumatologie

Unité d'enseignement fondamentale 4: Module 4 Dermatologie

Unité d'enseignement fondamentale 5: Module 5 Troubles psychosomatiques

En outre, le candidat doit valider deux modules transversaux au choix parmi trois modules possibles à savoir le module anglais médical, le module méthodologie de recherche et le module certificat informatique et internet : C2I.

- **Assiduité** :

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de chaque module. Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tout candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

- **Journées d'enseignement**

Les rencontres se feront les vendredis, samedis et dimanches selon un organigramme préétabli et les séances se dérouleront à la faculté de médecine de Sousse (salle d'ED)

- **Modalités d'évaluations** :

Session principale

Chaque module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 60% de la moyenne totale et une évaluation sous forme d'un travail personnel continu noté sur 20 qui représente 40% de la moyenne totale du module.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu la moyenne totale=10/20 lors de la session principale doivent repasser le module lors de la session de rattrapage

Session de rattrapage

Le module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 100% de la moyenne totale. Le travail personnel ou en groupe ne compte plus à la session de rattrapage.

- Soutenance de mémoire de fin d'études.

Tout candidat ayant validé toutes les unités (modules) fondamentales et transversales doit choisir un sujet de mémoire en fonction de la nature des problèmes qu'ils rencontrent sur le lieu de travail ou en fonction de leurs affinités avec telle ou telle unité.

L'évaluation du mémoire soutenu est notée sur 20 après présentation et discussion avec les membres du jury.

Les mentions possibles après soutenance et acceptation du mémoire sont les suivantes (JORT N°41 du 24 mai 2005):

- « Passable » si la note obtenue est, au moins, égale à 10/20 et inférieure à 12/20.
- « Assez bien » si la note obtenue est, au moins, égale à 12/20 et inférieure à 14/20.
- « Bien » si la note obtenue est, au moins, égale à 14/20 et inférieure à 16/20.
- « Très bien » si la note obtenue est, au moins, égale à 16/20.